



B2S Chalon

www.sudptt.fr/centresappels Tel: 0144621200

Pas touche à nos congés !

La direction de B2S Chalon vient d'annoncer la mise en congé payé forcé de plusieurs salarié-es afin de faire correspondre le nombre d'heure de production aux flux d'appels. Dans une réunion du comité d'entreprise, la direction à consulter les représentants des salarié-es sans pour autant tenir compte de l'avis donné par les élu(e)s.

B2S Chalon désire IMPOSER 1 semaine de congés payés en janvier, car il devrait y avoir une baisse de l'activité sur le client Orange. Une baisse conjoncturelle ? Une baisse définitive ? Pas vraiment de réponse de la part de la direction qui en plus n'a pas su prévoir en amont cette modification des flux. Est ce que pour autant elle prend sur elle pour assumer ses erreurs ? Est ce qu'elle peut nous assurer que l'avenir de Orange (et des volumes) est assuré pour « x » années ?

D'autres solutions sont possibles et doivent être mise en place :

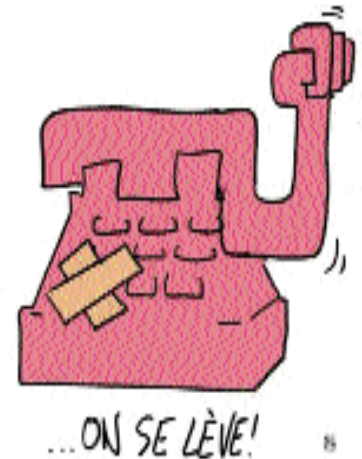
- > Utilisation du jour de Pentecôte avec prise en charge de la direction pour tous les salarié(e)s du site. Ce qui veut dire que les salarié-es travaillant pour Orange devront en échange aller sur d'autres plateaux.
- > Passage de salariés sur d'autres contrats étant en sous-effectif, n'est-ce pas B2S qui prône la mutualisation ?
- > Mise en place de formation (stress, vente, logiciel...) afin de faire monter en compétence tous les salarié-es du site.
- > Appel aux volontaires pour ceux et celles qui désirent prendre des vacances sur TOUS les clients du site. Le plus drôle vient du fait que des demandes

de congés ont été refusées sur la même période...

Nous avons sollicité nos avocats pour voir le côté légal de cette manœuvre de faire payer aux salarié-es l'incompétence de la direction.

D'un point de vue du droit, ils peuvent donc le faire, mais sur le fond leur proposition est une honte. *Sud* propose aux autres syndicats de se réunir pour faire une contre proposition et surtout trouver une réponse active à ses attaques incessantes contre les salarié-es.

CDD : La direction justifie le recours massif au CDD par le fait que la production n'est pas pérenne. Ce qui est plus discutable dans un groupe de 2300 personnes qui possède une multitude de clients... Mais pour une fois que cela se vérifie (sur un contrat), la direction démontre que cela ne sert à rien (et en plus elle continue de recruter des CDD...). Nous exigeons donc le passage des CDD en CDI et une table ronde sur la gestion des ressources humaines.



Je désire prendre contact avec Sud :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail / Téléphone:

A renvoyer à Sud B2S, 25/27 rue des envierges 75020 Paris